

Initiative France-Banque mondiale pour la promotion des Partenariats Public-Privé (PPP) dans les pays de la zone franc

Initiative France-Banque mondiale pour la promotion des Partenariats Public-Privé (PPP) dans les pays de la zone franc



Côte d'Ivoire

PIB nominal	16935,7 Mds FCFA en 2014
Taux de croissance réel	8,5 % en 2014
Taux d'investissement (% PIB)	17 % en 2014
Dettes extérieures (% PIB)	36 % en 2013
Variation de l'indice des prix (moyenne actuelle)	0,9 en 2014
Classement « Doing Business »	142 en 2016



Source : BCEAO, dette extérieure et classement doing business : Banque mondiale

Introduction

Le gouvernement de Côte d'Ivoire a adopté un Plan National de Développement (PND) pour la période 2016-2020 avec pour ambition de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent avec une base industrielle solide à l'horizon 2020.

Le PND présente des projets à conduire en partenariat public-privé.

La Côte d'Ivoire a une longue expérience dans la réalisation de partenariats public-privé qui a débuté en 1959 avec la concession d'eau potable de la ville d'Abidjan.

Le gouvernement a mis en place en 2012 un cadre juridique et institutionnel pour la réalisation de projets en partenariat public-privé (PPP concessifs et PPP à paiement public) qui vient compléter le dispositif de délégation de service public prévu dans le code des marchés publics de 2009. Le dispositif réglementaire est en cours de révision.

Le cadre institutionnel des PPP en Côte d'Ivoire est placé sous la responsabilité de la présidence de la République. Le Comité national de pilotage des PPP (CNP-PPP) est l'organe de décision et de validation des projets (www.ppp.gouv.ci). Il est appuyé par le Secrétariat exécutif des PPP (SE-PPP). La cellule d'appui des PPP (CA-PPP) est chargée de fournir une assistance et une expertise au SE-PPP et au CNP-PPP et d'assister les autorités contractantes dans la préparation des dossiers d'appel à la concurrence et la passation des contrats.

L'autorité nationale de régulation des marchés publics (ANRMP) est l'autorité de régulation et de règlements des différends et la direction des marchés publics, l'autorité de contrôle (DMP).

Au plan opérationnel, les principaux acteurs sont les ministères techniques, et les opérateurs sectoriels de l'Etat : BNETD, AGEROUTE, CI-Energies, Ports autonomes d'Abidjan et de San Pedro, etc. Le Centre de promotion des investissements, le CEPICI est également un acteur important.

Projet phare réalisé en PPP : Le pont Henri Konan Bédié d'Abidjan en 2014.

Une revue de projets à conduire en PPP a été réalisée en 2015. Elle comprend 124 projets dans les domaines de l'agriculture, de l'éducation, de la santé, des infrastructures de transports, de l'énergie, etc. A l'occasion du Groupe Consultatif organisé en mai 2016 à Paris pour le financement du PND 2016-2020, 70 projets à réaliser en PPP ont été présentés.

Cadre stratégique

La Côte d'Ivoire, un pays émergent à l'horizon 2020.
Plan National de Développement (PND) 2012-2015 et 2016-2020
Plan d'investissements publics (PIP) 2013-2015 et 2017-2020

Il n'existe pas de document de stratégie spécifique pour les PPP.

Portefeuille PPP en 2015 : 124 projets. Domaines : agriculture, éducation, santé, infrastructures de transports, énergie.

Evènement

Le gouvernement a présenté en mai 2016 à l'occasion du Groupe Consultatif pour le financement du PND 2016-2020, 70 projets prioritaires à réaliser en PPP ► www.gcpnd.gouv.ci

Cadre juridique

La réglementation ivoirienne sur les partenariats public-privé se caractérise par la juxtaposition de deux textes, l'un adopté en 2012 sur les contrats de partenariat public-privé qui prend en compte les deux familles de PPP, la famille concessive et la famille PPP à paiement public, et le code des marchés publics de 2009, mis à jour en 2013 et 2014, qui encadre les délégations de service public en application de la directive communautaire de l'UEMOA de 2005.

La réglementation de 2012 sur les contrats de partenariat concerne tous les domaines de l'activité économique, sociale et culturelle, tant du secteur marchand que non marchand. Le code des marchés publics et des conventions de délégation de service public quant à lui exclue le secteur de la défense et de la sécurité nationale.

Le dispositif réglementaire est en cours de révision.

Textes :

- **Décret n° 2009-259 du 6 août 2009** portant Code des marchés publics, modifié par le Décret n°2013-308 du 8 mai 2013 et par le Décret n°2014-306 du 27 mai 2014 ;
- **Décret n°2012-1151 du 19 décembre 2012** relatif aux contrats de partenariats public-privé ;
- **Décret n°2012-1152 du 19 décembre 2012** portant attributions, organisation et fonctionnement du cadre institutionnel de pilotage des partenariats public-privé, modifié par le Décret n°2014-246 du 8 mai 2014.

Synthèse cadre juridique des PPP

Famille de PPP	Types de contrat	Décret applicable	Procédure
PPP concessifs	Délégations de services publics Concession de services publics Régie intéressée Affermage Contrat de construction exploitation transfert	Code des marchés publics Décret n°2012-1152	Appel d'offres international ouvert Appel d'offres ouvert avec présélection Appel d'offres ouvert avec concours Appel d'offres en deux étapes Appel d'offres restreint Gré à gré
PPP à paiement public	Contrat de partenariat	Décret n°2012-1152	Appel d'offres international ouvert Appel d'offres restreint Dialogue compétitif Entente directe Offre spontanée
Autre	PPP institutionnels	Décret n°2012-1152	-

Source : Expertise France

Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de pilotage des projets PPP en Côte d'Ivoire est placé sous l'autorité du Président de la République. Il concerne aussi bien la famille de PPP concessive que la famille de PPP à paiement public.

Le Comité national de pilotage des PPP (CNP-PPP) est l'organe de décision et de validation des projets (www.ppp.gouv.ci). Il est appuyé par le Secrétariat exécutif des PPP (SE-PPP) qui élabore le plan d'action annuel, propose les projets de textes. La cellule d'appui des PPP (CA-PPP) est chargée de fournir une assistance et une expertise au SE-PPP et au CNP-PPP et d'assister les autorités contractantes dans la préparation des dossiers d'appel à la concurrence et la passation des contrats.

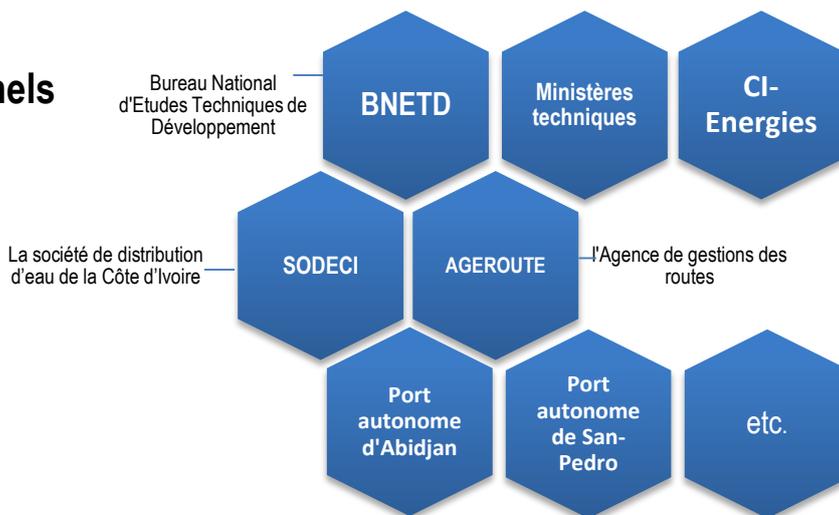
L'autorité nationale de régulation des marchés publics (ANRMP) est l'autorité de régulation et de règlements des différends et la direction des marchés publics, l'autorité de contrôle (DMP).

Synthèse cadre institutionnel des PPP

Famille de PPP	Organes chargés du contrôle a priori	Organes chargés du contrôle a posteriori et du règlement des litiges
PPP concessifs	Direction des Marchés Publics (DMP) Le Comité national de pilotage des PPP (CN-PPP)	Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP)
PPP à paiement public	Le Comité national de pilotage des PPP (CN-PPP) Direction des Marchés Publics (DMP)	

Source : Expertise France

Acteurs opérationnels



Secteurs énergie, eau, télécom

Secteur de l'énergie

Sous-secteur de l'électricité

- Loi n°2014-132 du 24 mars 2014 portant code de l'électricité

Sous-Secteur des hydrocarbures

- Ordonnance 2012-369 du 18 avril 2012 modifiant la loi 96-669 du 29 août 1996 portant code pétrolier

Secteur de l'eau

- Loi n°98-755 du 23 décembre 1998 portant code de l'eau

Secteur des télécommunications

- Ordonnance n°2012-293 du 21 mars 2012 relative aux télécommunications et aux technologies de l'information et de la communication

Secteur des mines

- Loi n°2014-138 du 24 mars 2014 portant code minier

Cartographie des projets PPP

Sélection de projets du Portefeuille PPP de la Côte d'Ivoire (CNP-PPP avril 2015)

Projets PPP du CNP-PPP	Montant en milliards de FCFA	Acteurs
Exploitation d'un domaine de 2000 hectares appartenant à l'Etat pour la production et la transformation de soja	16	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'agriculture
Construction et équipement du campus universitaire de San Pedro	184	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique Primature (Programme de décentralisation des universités (PDU))
Réhabilitation, équipement et entretien du CHU de Cocody	113	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de la santé et de la lutte contre le sida
Construction du centre national de radiothérapie et d'oncologie médicale d'Abidjan (CNROM)	75	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de la santé et de la lutte contre le sida
Aménagement et exploitation de l'autoroute Bassam-Samo	60	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des infrastructures économiques
Production d'eau potable à partir du fleuve Bandama pour l'alimentation en eau potable de la ville d'Abidjan	284	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des infrastructures économiques
Construction et exploitation du train urbain d'Abidjan	350	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des transports
Réalisation du projet Aérocity d'Abidjan	88	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des transports
Conception, financement et exploitation du nouvel aéroport de San Pedro et de son Aérocity	45	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des transports
Construction et exploitation de la ligne de chemin de fer Ouangolodougou-Niellé-Sikasso	80	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des transports
Réhabilitation et exploitation de l'axe ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Kaya	350	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des transports
Construction du poste de contrôle juxtaposé de Nigoni (Tingrela)	9	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des transports
Construction, équipement et exploitation de la gare routière de Bouaké	15	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des transports
Construction et exploitation d'un nouveau terminal à conteneurs au port de San Pedro	237	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des transports Port autonome de San-Pedro (PASP)
Financement, construction et exploitation d'un terminal céréalier au Port Autonome d'Abidjan (PAA)	35	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des transports Port autonome d'Abidjan (PAA)
Financement, construction et exploitation d'un quai minéralier au Port Autonome d'Abidjan (PAA)	75	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des transports Port autonome d'Abidjan (PAA)
Remblaiement et viabilisation de la baie de Vridi-Bietry et construction du pont de Vridi-Bietry	25	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des transports
Construction et exploitation du port sec de Ferkessedougou	303	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'intégration africaine et des ivoiriens de l'extérieur
Création de centres emplisseurs dans dix localités	29	<ul style="list-style-type: none"> Ministère du pétrole et de l'énergie
Construction et exploitation d'une Centrale Solaire photovoltaïque de 20 MW	18	<ul style="list-style-type: none"> Ministère du pétrole et de l'énergie
Réalisation des infrastructures et fourniture des équipements pour le passage à la Télévision terrestre numérique	60	<ul style="list-style-type: none"> Primature Ministère de la communication
Mise en place d'un système intégré de Video-surveillance des institutions, des espaces et édifices publics (SIVIEEP) de la ville d'Abidjan	75	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'intérieur
Délégation de Service pour la Collecte et le Traitement des Déchets Solides Ménagers et Assimilés (DSMA) du District Autonome d'Abidjan.	110	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'environnement, de la salubrité urbaine et du développement durable

Construction et exploitation du Parc des expositions d'Abidjan	53	<ul style="list-style-type: none"> Ministère du commerce, de l'artisanat et de la promotion des PME
Construction et exploitation d'abattoirs à l'intérieur du pays	16,69	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des ressources animales et halieutiques
Réalisation et exploitation du complexe «Place de la Nation»	86	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de la construction, du logement, de l'assainissement et de l'urbanisme
Création et exploitation d'une nouvelle zone industrielle au Nord d'Abidjan (PK24 autoroute du Nord)	75	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'industrie et des mines
Réhabilitation de la ville historique de Grand-Bassam	350	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de la culture et de la francophonie
Construction et exploitation de 5000 cyber centres dans les villages	53	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de la poste et des technologies de l'information et de la communication
Réhabilitation et exploitation de l'Hôtel Président de Yamoussoukro	30	<ul style="list-style-type: none"> Ministère du tourisme

Source : CNP-PPP

Au total, ce sont plus de 120 projets pour un montant global de près de 12 000 milliards de FCFA (18 milliards d'Euros) qui figurent aujourd'hui dans le portefeuille des projets PPP de l'Etat de Côte d'Ivoire.

Projets déjà réalisés en PPP (ou en cours) en Côte d'Ivoire	Opérateur privé
Production, transport, distribution, exportation et importation de l'énergie électrique	Contrat initial signé en 1990, renouvelé en 2005, Compagnie Ivoirienne de l'Electricité (CIE), durée : 15 ans, convention d'affermage
Construction, exploitation d'une centrale thermique. Production indépendante d'électricité (IPP).	Contrat initial signé en 1994, renouvelé en 2012, CIPREL (Eranove), contrat de concession type BOOT
Développement d'une centrale thermique à Azito. Production indépendante d'électricité (IPP)	Contrat initial signé en 1997, renouvelé en 2013, AZITO Energie, contrat concession type BOOT
Location et exploitation d'une centrale fonctionnant au gaz naturel	Contrat signé en 2010 et étendu en 2012, AGGREKO
Production et distribution d'eau potable dans les zones urbaines en Côte d'Ivoire et exploitation, entretien des ouvrages d'assainissement de la ville d'Abidjan	Contrat initial signé en 1959, renouvelé en 1987, (1999 pour l'assainissement) SODECI, durée : 20 ans, convention d'affermage
Concession de l'aéroport International FHB d'Abidjan : Exploitation et développement	Contrat initial signé en 1996, renouvelé en 2009, société Aéria, durée : 20 ans
Conception, construction, exploitation, maintenance et financement du pont à péage Henri Konan Bédié à Abidjan, mis en service en décembre 2014	Contrat initial signé en 1997, reprise du projet en 2012, Bouygues, Socoprime, durée : 30 ans
Concession du terminal à conteneurs du port d'Abidjan	Contrat signé en 2004, Bolloré Africa Logistics, durée 15 ans
Concession du terminal à conteneurs du port de San Pedro	Contrat signé en 2008 pour 15 ans, Mediterranean Shipping Company (MSC)
Concession du projet Aérocity d'Abidjan	Contrat signé en 2009, Aéria (en partenariat avec Egis) durée 20 ans
Concession du gisement de fer du mont Klahoyo	Contrat attribué en 2012 à Pan African Minerals
Concession du second terminal à conteneurs du port d'Abidjan	Contrat signé en 2013, Bolloré Africa Logistics, APM Terminals et Bouygues, durée 21 ans
Concession de la Gare Routière Internationale d'Abidjan : financement, aménagement, construction, exploitation, entretien	Contrat signé en 2013, société Générale d'Afrique, filiale du groupe Dennis, et la société espagnole Autocar Javier Phase : construction
Concession d'aménagement hydroélectrique de Singrobo-Ahouaty	Contrat BOOT signé en 2013, Société Ivoire Hydro Energy (IHE), durée 35 ans Phase : financement
Construction de la ligne ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Kaya	Contrat signé en 2014, Sitarail (Bolloré Africa Logistics) Phase : construction, démarrée en sept 2015
Conception, financement, réalisation et exploitation du projet de Métro d'Abidjan	Contrat signé en juillet 2015, Consortium Bouygues, Dongsan Engineering, Hyundai Rotem, Keolis. Durée : 40 ans

Mesures incitatives des investissements

Code des investissements : **Ordonnance N°2012 - 487 du 7 Juin 2012 portant code des investissements.**
Décret d'application n°2012-1123 du 30 novembre 2012.

Acteur principal : **Le Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI)**

► www.cepici.gouv.ci

Initiative France-Banque mondiale

La Côte d'Ivoire est appuyée en 2016 par l'Initiative France-Banque mondiale via une assistance technique du PPIAF auprès du CNP-PPP.

Contacts pays

Comité national de pilotage des PPP

M. Isaac DE, Conseiller du président de la république chargé des infrastructures et des transports/Président du CNP-PPP

Mail : cnp-ppp@presidence.ci

Tel : +225 20 30 38 20

Site web : www.ppp.gouv.ci

Autorité nationale de régulation des marchés publics ANRMP

M. Non Karna COULIBALY, Président
M. Olivier KOSSONOU, Secrétaire général

Mail : info@anrmp.ci

Tel : +225 22 40 00 40

Site web : www.anrmp.ci

Contact Initiative

Cellule d'information : Carole Devidal

+33 1 70 82 71 37

carole.devidal@expertisefrance.fr



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE



TRÉSOR
DIRECTION GÉNÉRALE

